

## Naissance d'un enfant en Hongrie de parents non mariés : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

0.1.011.252
Documents à soumettre
☐ Original de l'acte de naissance en format international de l'enfant- születési anyakönyvi kivona daté de moins de 6 mois
<ul> <li>□ Original de la reconnaissance de paternité - apasági elismerő nyilatkozat délivré par l'autorité tutélaire, avec traduction officielle + 2 copies l'original est retourné après consultation</li> </ul>
Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil
☐ Original de l'acte de naissance en format international - születési anyakönyvi kivonat daté de moins de 6 mois
□ Extrait original du registre des habitants avec mention de l'état civil- lakhely szerinti népességnyilvàntartàs kivonata a csalàdi àllapot feltüntete'se'vel daté de moins de 6 mois, avec traduction officielle
ou
□ Certificat officiel de domicile et d'état civil original- csalàdi àllapotot és lakcimet igazolo hatosàgi bizonyitvàny daté de moins de 6 mois, avec traduction officielle
□ En cas de divorce :
Jugement de divorce original avec mention de l'entrée en force - bontóperi ítélet a jogerőre emelkedés dátumával émis par le tribunal compétent avec traduction officielle + 2 copies l'original est retourné après consultation
□ En cas de veuvage :
Original de l'acte de décès en format international du conjoint décédé- az elhunyt hàzastàrs halotti anyakönyvi kivonata daté de moins de 6 mois
□ Copie d'un document d'identité valide
Veuillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre

indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

## **Emoluments**

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

## Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.

Veuillez soumettre des documents établis par l'office d'état civil ou le tribunal compétent. Les documents qui ne sont pas établis en format international doivent être traduits en allemand, en français ou en italien par l'OFFI (www.offi.hu), le service de traduction de l'État hongrois.

Les ressortissants hongrois vivant en Suisse peuvent commander tous les documents d'état civil auprès de la représentation hongroise à l'étranger.